

recherchent un(e) ou des artiste(s) pour diriger, à partir du 1^{er} janvier 2020, La Comédie de Valence, Centre Dramatique National Drôme-Ardèche.

La première mission d'un CDN est la création théâtrale.

C'est un lieu de référence, régionale, nationale voire internationale, où peuvent se rencontrer et s'articuler toutes les dimensions du théâtre : la recherche, l'écriture, la création, la diffusion et la transmission.

La particularité de ce CDN est son ouverture à la danse et aux arts du mouvement, par la diffusion d'œuvres autour de ces esthétiques.

Ce CDN accueille annuellement environ 40 000 spectateurs dont 5 000 en Comédie itinérante.

Lieu d'accès privilégié des publics au théâtre, dans la diversité et l'actualité des esthétiques, il doit pérenniser

la dynamique territoriale de la Comédie itinérante (action historique de ce CDN), fédérer les énergies, faire naître et accompagner les projets sur son aire d'implantation.

Ce CDN dispose de trois lieux : le théâtre de La Comédie (jauge de 839 places), le Théâtre de la Ville (jauge de 300 places) et la Fabrique (jauge de 120 places).

Portée par Valence Romans Agglo, une rénovation importante du théâtre de La Comédie, intérieure et extérieure, est prévue pour la période du début 2019 à fin 2020. L'occupation du théâtre de La Comédie ne pourra pas avoir lieu entre juin 2020 et fin 2020.

Sont recevables les candidatures d'un ou plusieurs artistes engagé(s) dans le champ théâtral.

Les candidats adresseront une lettre de motivation, un curriculum-vitae, une présentation de leur parcours artistique et un bilan de leur diffusion sur les trois dernières saisons, au plus tard le 24 février 2019, à :

• **Madame la Directrice Générale de la Création Artistique (DGCA)**
62 rue Beaubourg – 75003 Paris
> et par mail à l'attention de dorothee.villemaux@culture.gouv.fr

• **Monsieur le Directeur des Affaires Culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes**
Le Grenier d'Abondance
6 Quai Saint-Vincent – 69283 Lyon cedex 01
> et par mail à l'attention de jeremie.villaume@culture.gouv.fr

• **Monsieur le Président de Valence Romans Agglo**
Place Jacques Brel – 26000 Valence
> et par mail à l'attention de sylvain.fidenti@valenceromansagglo.fr

• **Madame la Présidente du Conseil départemental de la Drôme**
Hôtel du Département
26 Avenue du Président Herriot – 26026 Valence cedex 09
> et par mail à l'attention de sbiet@ladrome.fr

• **Monsieur le Président du Conseil départemental de l'Ardèche**
Hôtel du Département
Quartier la Chaumette – BP 737 – 07007 Privas cedex
> et par mail à l'attention de sebastien.etienne@ardeche.fr

• **Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes**
1 esplanade François Mitterrand - CS 20033 - 69269 Lyon cedex 02
> et par mail à l'attention de Caroline.FREZZA-BUET@auvergnerrhonealpes.fr

Six candidats au maximum seront présélectionnés selon un principe de parité femme – homme, après concertation entre l'État (direction générale de la création artistique et direction régionale des affaires culturelles de la région Auvergne-Rhône-Alpes), Valence Romans Agglo, le Conseil départemental de l'Ardèche, le Conseil départemental de la Drôme et la Région Auvergne-Rhône-Alpes (autour du 27 mars 2019).

Le cahier des missions et des charges du label CDN est fixé par un arrêté du 5 mai 2017 (publié au Journal officiel de la République française n°0110 du 11 mai 2017 et accessible sur le site www.legifrance.gouv.fr).

Une note d'orientation présentant La Comédie de Valence, le contexte théâtral et artistique de la région et tous les éléments utiles à l'élaboration d'un projet artistique et culturel, seront remis par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes aux candidats présélectionnés. Ils seront invités au théâtre, pour découvrir l'outil, son environnement et son équipe. Ils rencontreront les partenaires publics, s'ils le souhaitent.

Ils devront finaliser leur projet artistique avant le 26 mai 2019. Ils seront invités à le présenter devant un jury composé des représentants des différents partenaires publics du CDN (autour de la dernière semaine du mois de juin 2019).

Le lauréat sera proposé à l'agrément du Ministre de la Culture, avec une prise de fonction prévue le 1^{er} janvier 2020. Il devra donc prendre toutes les dispositions utiles pour être opérationnel à cette date.